

COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 septembre 2023 à 19 h 30

PRESENTS :

Monsieur Victor BERENGUEL, Maire  
Monsieur Henri ANDRZEJEWSKI, Mme Colette METTAVANT, M. Gérard CALVISI, Mme Sandrine ROUX, Adjoint  
Mesdames Monique HAVERBEKE, Sandrine BORGIA, Nathalie CANSIER, M. Hubert VAISSAIRE, Mme Aurore ZIGA,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Luc SISCO ayant donné pouvoir à M. Victor BERENGUEL  
Monsieur Olivier VANNIER ayant donné pouvoir à M. Henri ANDRZEJEWSKI  
Monsieur Pascal MANCEAU ayant donné pouvoir à M. Gérard CALVISI  
Madame Stéphanie MONCHIET ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BORGIA

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Sandrine ROUX comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire entame l'ordre du jour de la séance et soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la séance du 12 juillet 2023. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

**-50/2023 -** Décision modificative n°1 du budget annexe du camping

Monsieur le Maire invite Monsieur Gérard CALVISI, Adjoint chargé des Finances, à présenter le dossier.

Il rappelle le budget primitif du camping, qui a été voté par le Conseil municipal le 12 avril 2023.

Il informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget, concernant la section d'investissement, suite à la nécessaire intervention sur une chaudière de sanitaire.

Il est donc proposé d'inscrire des crédits à l'opération 40 – Travaux sur bâtiment, à hauteur de 20 000 euros, et des recettes, pour le même montant, correspondant à un emprunt.

Ainsi, il est proposé de procéder aux inscriptions des crédits correspondants, selon la décision modificative ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget annexe du camping, dont le contenu est annexé à la présente délibération.

POUR : 14  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**-51/2023 -** Taxe d'habitation – Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard CALVISI, Adjoint en charge des Finances, qui présente la délibération.

Il expose les dispositions de l'article 1407 *ter* du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de majorer de 50 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR : 15  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

**-52/2023 -. Tarifs 2024 – Camping Municipal le Grand Large**

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2024, les tarifs du Camping Municipal ainsi :

TARIFS EMPLACEMENTS :

	Basse saison		Pleine saison	
	2023	2024	2023	2024
	Du 29/04 Au 30/06 Et du 19/08 au 30/09	Du 25/04 Au 04/07 Et du 02/09 au 30/09	Du 01/07 Au 18/08	Du 05/07 au 31/08
Adulte / jour	5.20 €	5.30 €	6.20 €	6.30 €
Enfants + 10 ans / jour	4.90 €	5.00 €	5.80 €	5.90 €
Enfants moins de 10 ans / jour	3.00 €	3.10 €	3.60 €	3.70 €
Enfants moins de 2 ans / jour	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Emplacement Grand Large	13.80 €	13.80 €	14.00 €	14.00 €
Emplacement avec électricité / jour	10.00 €	10.00 €	10.00 €	10.00 €
Emplacement sans électricité / jour	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €
Animaux / jour	2.30 €	2.40 €	2.30 €	2.40 €
Véhicule supplémentaire / nuit	3.20 €	3.30 €	3.20 €	3.30 €
Remorque / nuit		2.00 €		2.00 €
	2023		2024	
Location adaptateur ou rallonge/ nuit	1.00 €		1.00 €	
Caution Adaptateur	17.00 €		20.00 €	
Caution Rallonge	40.00 €		40.00 €	
Frais de réservation (emplacement et frigo)	10.00 €		10.00 €	
Frais d'annulation (assurance)	20.00 €		20.00 €	
SEJOUR SUPERIEUR A 2 MOIS REDUCTION DE 10 %				

Afin de faciliter le logement des travailleurs saisonniers exerçant sur le territoire de la commune, il est proposé d'appliquer une remise de 30 % sur le tarif des emplacements de camping (classiques, hors Grand Large).

Cette remise sera appliquée au vu d'un justificatif de l'emploi saisonnier sur le territoire de la commune (contrat de travail).

TARIFS CHALETS:

Location à la semaine (location de chalet uniquement à la semaine du 01/07 au 31/08, du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche) :

Du 25/04 au 14/06		Du 15/06 au 04/07		Du 05/07 au 24/08		Du 25/08 au 30/09	
2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
340.00	350.00	490.00	500.00	650.00	670.00	480.00	350.00

Location à la nuit (minimum deux nuits et hors forfait avec jour férié ci-dessous) :

Du 22/04 au 16/06		Du 17/06 au 30/06		Du 01/07 au 18/08		Du 19/08 au 25/08		Du 26/08 au 01/10	
2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
55.00	60.00	80.00	85.00	90.00	95.00	80.00	85.00	55.00	60.00

Uniquement en cas de vacance de chalets ou location à la semaine annulée

Forfait Week-end avec jour férié :

Du 01/05 au 05/05 (soit 4 nuits)		Du 08/05 au 12/05 (soit 4 nuits)		Du 17/05 au 20/05 (soit 3 nuits)	
2023	2024	2023	2024	2023	2024
Néant	250.00	Néant	250.00	Néant	200.00

Tarifs annexes Chalets :

	2023	2024
Grande paire de draps et 2 taies d'oreillers pour la durée du séjour	30.00 €	30.00 €
Petite paire de draps et 1 taie d'oreiller pour la durée du séjour	15.00 €	15.00 €
Couverture OU 2 oreillers	Néant	5.00 €
Frais de réservation	10.00 €	10.00 €
Caution Hébergement	250.00 €	250.00 €
Forfait / Caution Ménage	75.00 €	75.00 €
Perte ou casse badge Chalets	40.00 €	40.00 €
Frais d'annulation (assurance)	20.00 €	20.00 €

### TARIFS TAOS :

Location à la semaine (location de TAOS uniquement à la semaine du 16/06 au 24/08) :

	01/01 au 24/04		25/04 au 14/06		15/06 au 30/06		01/07 au 31/08		01/09 au 30/09		01/10 au 31/12	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
TAOS 4 pers.	340	450	490	600	650	800	1000	1100	490	800	340	450
TAOS 5 pers.	350	500	500	670	700	950	1050	1150	500	950	350	500
TAOS 6 pers.	360	600	510	750	750	1000	1100	1200	510	1000	360	600

Location à la nuit (minimum 2 nuits) :

	01/01 au 24/04		25/04 au 14/06		15/06 au 30/06		01/09 au 30/09		01/10 au 31/12	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
TAOS 4 pers.	60	75	85	95	95	105	85	95	60	75
TAOS 5 pers.	65	80	90	100	100	110	90	100	65	80
TAOS 6 pers.	70	85	95	105	110	120	95	105	70	85

Uniquement en cas de location à la semaine annulée

Forfait Week-end avec jour férié :

	Du 01/05 au 05/05 (soit 4 nuits)		Du 08/05 au 12/05 (soit 4 nuits)		Du 17/05 au 20/05 (soit 3 nuits)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
TAOS 4 pers.		350		350		280
TAOS 5 pers.	Néant	400	Néant	400	Néant	330
TAOS 6 pers.		450		450		380

Tarifs annexes TAOS :

	2023	2024
Frais de réservation	10.00 €	10.00 €
Frais d'annulation (assurance)	20.00 €	20.00 €
Caution Hébergement	250.00 €	250.00 €
Forfait / Caution Ménage par hébergement	75.00 €	75.00 €

ACCÈS WIFI :

	2023	2024
	GRATUIT	GRATUIT

STATIONNEMENT CAMPING-CARS

Tarif par nuitée (taxe de séjour applicable et venant en sus) :

	01/01 au 24/04		25/04 au 30/06		01/07 au 31/08		01/09 au 30/09		01/10 au 31/12	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Emplacement classique	12.30	15.00	18.50	19.50	22.20	23.20	18.50	19.50	12.30	15.00
Emplacement Grand Large	12.30	15.00	18.50	23.50	26.20	31.20	18.50	23.50	12.30	15.00
Forfait Vidange Eau (sans nuitée)	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00

POSTE DE MOUILLAGE AU CAMPING MUNICIPAL

	2023	2024
Jour isolé	20.00 €	20.00 €
Semaine	100.00 €	100.00 €
Jour supplémentaire à la semaine	16.00 €	16.00 €
Quinzaine	160.00 €	160.00 €
Jour supplémentaire à la quinzaine	12.00 €	12.00 €
Mois	230.00 €	230.00 €
Jour supplémentaire au mois	9.00 €	9.00 €
Saison (de l'ouverture à la fermeture du Camping et des chalets)	360.00 €	360.00 €

	Basse saison		Pleine saison	
	2023	2024	2023	2024
	Du 29/04 Au 30/06 Et du 19/08 au 30/09	Du 25/04 Au 04/07 Et du 01/09 au 30/09	Du 01/07 Au 18/08	Du 05/07 au 31/08
Location frigo Top / jour	4.00 €	4.00 €	5.00 €	5.00 €
Location frigo Top / semaine	23.00 €	23.00 €	28.00 €	28.00 €
Caution frigo Top	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €
Machines à laver	Gratuité			
Vente Adaptateur de prise	17.00 €	20.00 €	17.00 €	20.00 €
Carte postale	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
Dosette lave-linge	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
Rallonge	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €
Location Barbecue électrique	5.00 € / jour 25.00 € / semaine	5.00 € / jour 25.00 € /semaine	5.00 € / jour 25.00 € / semaine	5.00 € / jour 25.00 € / semaine
Caution Barbecue électrique	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Caution Boules pétanque	20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Caution Raquettes Ping-Pong	10.00 €	10.00 €	10.00€	10.00€

Il est précisé qu'en cas de casse ou perte non signalée, le prix de l'objet manquant (cf liste ci-annexée) et la somme de 10 euros seront prélevés sur la caution.

PRODUITS COMPLEMENTAIRES

Prix TTC	2023	2024
Casquette	15.00 €	15.00 €
Tee-Shirt	15.00 €	15.00 €
Sac réutilisable en tissu	5.00 €	5.00 €
Carte postale Camping	1.00 €	1.00 €
Porte-clés	2.50 €	2.50 €
Baguette de pain	1.10€	1.30 €
Viennoiserie (pain au chocolat / croissant)	1.10€	1.30 €

Il est précisé que les produits de boulangerie ne sont vendus que durant la période pendant laquelle le prestataire de la boulangerie n'assure pas son service.

Tous les tarifs mentionnés sont TTC, hors taxe de séjour.

Il est précisé que le régisseur est autorisé à appliquer une réduction de 25 % sur les locations pour les périodes du 01/01/24 au 30/04/24 et du 01/10/24 au 31/12/24, si le taux de remplissage des locations est inférieur à 40 %.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**-53/2023 -. Construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux : Attribution du marché de travaux**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une procédure adaptée afin d'attribuer le marché de travaux de construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux.

Le marché est décomposé en 10 lots :

Lot(s)	Désignation
1	V.R.D.
2	GROS OEUVRE
3	CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE – BARDAGES - SERRURERIE
4	MENUISERIES ALUMINIUM
5	MENUISERIES BOIS
6	CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS
7	CARRELAGES
8	PEINTURE
9	PLOMBERIE – VENTILATION – CHAUFFAGE
10	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, la commune a été destinataire de :

- 3 offres pour le lot n°1 – VRD ;
- 5 offres pour le lot n°2 – Gros Œuvre ;
- 3 offres pour le lot n°3 – Charpente métallique – couverture – bardages – serrurerie ;
- 2 offres pour le lot n°4 – Menuiseries aluminium ;
- 2 offres pour le lot n°5 – Menuiseries bois ;
- 3 offres pour le lot n°6 – Cloisons – doublages – faux plafonds ;
- 5 offres pour le lot n°7 – Carrelages ;
- 6 offres pour le lot n°8 – Peinture ;
- 1 offre pour le lot n°9 – Plomberie ;
- 3 offres pour le lot n°10 – Electricité – Courants faibles.

Suite à l'analyse des offres, à l'application des critères d'attribution pondérés, il est proposé de retenir les offres suivantes comme étant les mieux-disantes :

Lots	Entreprise retenue	Montant HT
1- VRD	A.M.C.V (Alpes Maçonnerie Construction Vançoise)	129 432.95
2- Gros Œuvre	SAVY CONSTRUCTION	188 729.10
3- Charpente couverture	SARL BOREY	489 645.90
4- Menuiseries aluminium	ALP'HABITAT	18 553.61
5- Menuiseries bois	Société d'exploitation CHARLES SAS	10 743.00
6- Cloisons doublages	SARL P.N.R (Plâtrerie Neuf et Rénovation)	27 270.30
7- Carrelages	SARL FABRIS Carrelage	19 016.58
8- Peinture	SARL SPINELLI BATIMENT	3 188.00
9- Plomberie	En attente	En attente
10 Electricité	SARL SCARA et Compagnie	69 987.04

S'agissant du lot n°9, il convient de reporter l'attribution de ce lot, un écart de prix important ayant été constaté entre la seule offre reçue et l'estimation de la maîtrise d'œuvre. Ce lot pourra faire l'objet d'une attribution ultérieure.

Les offres figurant dans le tableau ci-dessus étant conformes aux estimations prévisionnelles, et les entreprises présentant les qualités pour exécuter ce marché, il convient d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux aux entreprises et aux montants mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- **DECIDE** de reporter l'attribution du lot n°9 – Plomberie à une date ultérieure ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
---

**-54/2023 -. Création d'un poste à temps non complet et modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de décider des créations et des suppressions de postes, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel.

Compte tenu du prochain accueil d'un dispositif de recueil d'empreintes pour les Cartes Nationales d'Identité et les Passeports, qui nécessite la création d'un poste et le recrutement d'un agent supplémentaire, et dans la mesure où ce nouveau besoin correspond à un emploi à titre permanent, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial titulaire. La quotité de travail est évaluée à 30 heures hebdomadaires.

Il est proposé de créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, et il est précisé que le poste sera occupé par plusieurs agents, afin de faire facilement face aux éventuelles absences de personnel.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la liste des Emplois Communaux,
- Vu les besoins de la Commune,
- Vu le Budget Communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer le poste d'adjoint administratif territorial comme indiqué ci-dessus ;
- DECIDE de modifier et arrêter en conséquence le tableau des effectifs tel que ci-annexé.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
---

La séance est levée à 20H18

Le Maire,  
Victor BERENGUEL.

